

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS185

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

Après le mot :

« fonctionnaires »,

insérer les mots :

« , au sein du conseil commun de la fonction publique, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à spécifier que le débat se tiendra au sein du conseil commun de la fonction publique afin de ne pas créer de nouvelle instance de concertation et de prévoir effectivement la représentation des trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière.